

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'administration, interpellée sur la situation générale des affaires, a répondu, par l'organe de son président, que, tout en reconnaissant que les conjonctures sont moins favorables qu'il y a deux ou trois ans, elle n'a pas l'impression qu'une crise soit imminente. D'ailleurs, les périodes de marasme, témoin celle de 1901, ne sont pas toujours aussi néfastes qu'on le prétend, puisqu'elles incitent les industriels à perfectionner leur outillage et à tirer le rendement maximum de leurs installations. Au surplus, l'A. E. G. s'efforcera de stimuler à son profit l'activité des banques qui gravitent dans son orbite, notamment la *Banque pour entreprises électriques*, à Zurich, dont on escompte à Berlin les bons offices, ensuite de négociations qui seraient précisément sur le point d'aboutir.

H. D.

Résultats du concours pour le bâtiment de la Caisse nationale des assurances, à Lucerne.

1^{er} prix (fr. 2000) au projet de MM. *Pfister frères*, à Zurich.

2^{me} prix (fr. 1500) » » *Joss & Klausner*, à Bâle.

3^{me} prix ex-æquo (fr. 750) au projet de MM. *Widmer, Erlacher & Calini*, à Bâle.

3^{me} prix ex-æquo (fr. 750) au projet de MM. *Niklaus, Hartmann & Co*, à St-Moritz.

Recommandés pour l'achat : les projets « Dominante » et « Helle-Raume »

Programme de concours pour l'étude d'un projet d'Hôtel de la Banque cantonale neuchâteloise, à Neuchâtel.

La Banque cantonale neuchâteloise ouvre un concours entre les architectes suisses pour l'étude d'un projet d'Hôtel à ériger sur la moitié ouest du terrain qui se trouve à l'est de l'Hôtel des postes, à Neuchâtel.

Les concurrents auront à fournir : a) Le plan des étages à l'échelle de 1 : 200 ; b) Les façades à l'échelle de 1 : 200 ; c) Les coupes nécessaires à l'intelligence du projet à l'échelle de 1 : 200 ; d) Une travée de la façade principale (nord) à l'échelle de 1 : 20 ; e) Deux perspectives ; f) Le plan du bâtiment projeté sur le plan de situation à l'échelle de 1 : 500.

Terme : 28 février 1914.

Le jury chargé de l'examen des projets est composé de MM. *Ed. Joos*, architecte, à Berne, président ; *Edmond Fatio*, architecte, à Genève ; *A. Laverrière*, architecte, à Lausanne ; *Ed. Petitpierre*, président de la banque ; *P. Châtelain*, directeur de la banque.

Une somme de Fr. 10 000 est mise à la disposition du jury pour primer ou acquérir au maximum cinq projets.

Les projets primés et acquis deviennent la propriété de la Banque cantonale neuchâteloise qui pourra en disposer à son gré pour l'exécution. L'auteur du projet qui recevra le premier prix aura droit à une surprime de Fr. 2000, si l'exécution des travaux ne lui est pas remise.

Programme du concours pour un Hôtel de Ville, à Soleure.

Le Conseil communal de la Ville de Soleure ouvre un concours entre architectes suisses ou domiciliés en Suisse pour un projet d'Hôtel de Ville pouvant être situé sur deux emplacements différents.

Sont demandés :

a) Au 1 : 200, les plans de tous les étages ; b) la façade principale au 1 : 100 et les autres façades au 1 : 200 ; c) les coupes nécessaires à la compréhension des projets, au 1 : 200 ; d) 3 perspectives ; e) plan de situation ; f) un métré conforme aux normes de la S. S. I. et A.

Terme : 1^{er} avril 1914.

Prix : Fr. 5000 pour l'emplacement « beim alten Gemeindhaus » ; Fr. 8000 pour l'emplacement « beim Baseltor ».

Un même concurrent ne peut obtenir qu'un prix pour chaque emplacement.

Jury : MM. *O. Bargetzi*, ingénieur, Soleure ; *F. Fissler*, ingénieur de la Ville de Zurich ; *H. Jecker*, syndic de Soleure ; *E. Joos*, architecte, Berne ; *E. Jost*, architecte, Lausanne ; *A. Reber*, ingénieur de la Ville de Soleure. Suppléants : MM. *A. Bernoulli*, architecte, Bâle ; *D^r M. Studer*, Soleure.

On peut se procurer le programme du concours, avec annexes, à la Chancellerie de la Ville de Soleure pour la somme de Fr. 20 qui sera remboursée aux architectes qui présenteront un projet.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central, du 20 novembre 1913.

Constitution du Comité central. — Le Comité se constitue comme suit : MM. *H. Peter*, président ; *O. Pflughard*, vice-président ; *V. Wenner*, caissier ; *D^r W. Kummer*, secrétaire ; *Witmer-Karrer*, archiviste.

Office de placement. — La Commission administrative de cet office est composée de MM. *Witmer-Karrer*, architecte, président ; *Hall*, ingénieur, Zurich ; *A. Trautweiler*, ingénieur, Zurich ; *de Haller*, ingénieur, Genève ; *E.-B. Vischer*, architecte, Bâle.

Commission pour l'examen des concours. — MM. *O. Pflughard*, président ; *C. Jegher*, ingénieur, Zurich ; *Fissler*, architecte, Zurich ; *Suter*, architecte, Bâle ; *Ed. Joss*, architecte, Berne ; *Fatio*, architecte, Genève.

Honoraires des ingénieurs. — Le projet de la commission sera soumis aux sections, accompagné d'une circulaire les invitant à faire connaître au Comité central les modifications désirées jusqu'à fin décembre 1913. Les sections sont invitées spécialement à se prononcer sur le principe de l'obligation de se conformer aux tarifs.

Contrat avec la « Schweiz Bauzeitung ». Le contrat passé avec l'éditeur de ce journal sera soumis à la ratification de la prochaine assemblée des délégués.

Transitpostgebäude, Zurich. — Il est décidé d'adresser une demande aux autorités compétentes afin d'obtenir l'ouverture d'un concours public pour l'étude de ce bâtiment.

ANNUAIRE DE L'A.³ E.² I. L.

L'Annuaire pour 1914 paraîtra prochainement : cette publication n'offrant d'intérêt que si les renseignements qu'elle fournit sont exacts, le Comité adresse un pressant appel aux membres de l'Association pour qu'ils lui communiquent au plus tôt toutes les modifications, changements d'adresse, etc., dont ils auraient connaissance.